

Les Nouvelles du REHNam

N° 70 – octobre 2024

L'invité du mois : Henri Bogaert *

* Directeur de recherche au Centre de Recherche en Économie Régionale et Politique Économique (CERPE)

Cinq propositions pour réussir la transition énergétique en Belgique

Henri Bogaert a récemment étudié *les enjeux institutionnels de la transition énergétique*. Nous l'avons rencontré pour parler de ses travaux. Ses conclusions ne laisseront sans doute pas indifférents les gouvernements régionaux et fédéraux. En voici quelques traits saillants.

La gouvernance du processus de transition est définie au niveau européen : objectifs par pays, plans par pays, système ETS (système d'échange des quotas d'émission), CBAM (taxe carbone sur les importations), Plan social climat. En Belgique, la dispersion des pouvoirs, des compétences et des responsabilités qui se superposent, donne lieu à une incohérence de la politique nationale, une multiplication de mesures à efficacité moindre et marquée par de nombreux effets d'aubaine. On constate que les principaux instruments publics sont de la responsabilité du pouvoir fédéral, en particulier ceux qui orientent l'offre d'énergie vers la décarbonation : éolien en mer du nord, nucléaire, TVA et accises qui sont des instruments essentiels pour orienter le consommateur vers les énergies décarbonées et, enfin, les instruments de soutien du pouvoir d'achat. Paradoxalement, les résultats attendus à transmettre à la Commission européenne sont de la responsabilité du pouvoir régional. *Vu cette dispersion des responsabilités, le risque est, non seulement de gaspiller des ressources budgétaires rares, mais aussi de ne pas atteindre les objectifs*. Au vu de ces difficultés, et de la dynamique politique centrifuge qui a présidé jusqu'ici à la défédéralisation, le Directeur de recherche serait tenté de suggérer *quelques propositions pragmatiques* pour orienter de prochaines réformes institutionnelles.

Proposition 1 : En l'absence d'un mécanisme de coordination efficace entre le pouvoir fédéral et les régions susceptible d'imposer une vision rationnelle globale, la transposition des directives européennes impliquant une gouvernance nationale ou l'apparition de nouvelles compétences, comme l'hydrogène, devrait être systématiquement attribuée à l'autorité fédérale.

Proposition 2 : Les dispositions visant le soutien social, marquées par un souci de solidarité interpersonnelle, devraient être définies et gérées par le niveau fédéral, le danger étant une surenchère politique aux différents niveaux conduisant à des effets d'aubaine dont la situation des finances publiques aurait bien à se passer. Il s'agit, en particulier, du futur plan social climat, du tarif social,....

Proposition 3 : Les capacités d'aide à la décision en matière de transition énergétique, comme les modèles technico-économiques et les modèles macro-économétriques, devraient être développées et centralisées ou gérées, en faisant appel à des expertises extérieures, par un organisme indépendant localisé au fédéral. Le développement des statistiques, des outils et de l'expertise requise, demande un investissement important. Il est inapproprié de laisser l'expertise aux mains des seuls fournisseurs d'énergie ou de transport. L'organe de coordination pourrait s'entourer des compétences des universités et des centres de recherche dans les domaines de l'énergie.

Proposition 4 : La réglementation et, éventuellement, le subside aux infrastructures de transport de l'électricité ou de l'hydrogène et la gestion générale de la production de l'énergie, notamment vers l'industrie lourde, devraient rester au fédéral, de même que la gestion du système électrique national (sécurité d'approvisionnement, équilibre du système électrique).

Proposition 5 : L'utilisation rationnelle de l'énergie, la distribution de l'électricité, la réglementation du renouvelable et les infrastructures publiques de stockage local de l'électricité resteraient régionales, en

coordination avec les autorités fédérales, responsables en dernier ressort de la sécurité d'approvisionnement, de l'équilibre du système électrique et du contexte des prix et de coûts permettant un développement accéléré des investissements dans le renouvelable. En revanche, étant donné les liens étroits entre la distribution et le développement du renouvelable terrestre, les subsides et la réglementation en cette matière resteraient régionales.

Chacune de ces propositions est discutable, mais toutes sont motivées par le souci d'accroître l'efficacité technique, sociale et économique, de réaliser une meilleure coordination des différents acteurs et de réduire le coût de la transition énergétique. *Il est plus que temps de cesser de se chamailler entre régions.*

La vie du REHNam

11/10 : à l'Arsenal, réunion du bureau du REHNam à 10.00, suivie à 12h00 de l'apéritif/repas et à 13h45 d'une conférence *Des bulles d'air dans la glace à l'histoire climatique terrestre* donnée par François Fripiat, laboratoire de Glaciologie de l'Université Libre de Bruxelles. Pour les personnes qui s'inscrivent au repas, la participation aux frais est de 35 euros à verser sur le compte BE10 2500 0740 2704 de l'UNamur avec la mention : *NOM et PRENOM, CPO 4945850 REHNam, repas 11 octobre 2024*. Merci de confirmer votre présence au repas à l'adresse pierre.devos@unamur.be au plus tard pour le jeudi 03 octobre.

06/02 : *L'homme augmenté*, colloque annuel du REHNam, avec des exposés de Giovanni Briganti, Gilles Goetghebuer, Frank Poirier, Marie-des-Neiges Ruffo, Jean-Michel Besnier, Amandine Cayol et David Doat.

Brèves de l'Université

Quelques décisions du conseil d'administration

Le CA de l'université a

- pris connaissance et validé le texte de politique de l'UNamur en matière de précarité étudiante ;
- marqué son accord pour que l'UNamur soit l'un des partenaires officiels de la candidature de la Ville de Namur au titre de Capitale Européenne de la Culture 2030 ;
- validé le plan stratégique de la communication de l'UNamur.

Annonces

Le 03/10, de 16.00 à 18.30, *les jubilaires* de notre université seront mis à l'honneur. Un moment convivial pour fêter, comme il se doit, les 25 ou 35 ans d'ancienneté dans notre Institution.

Le 03/10, de 18.00 à 20.00, une analyse des résultats des élections belges de 2024 lors de la leçon finale de la Chaire Francqui 2024 *Crises des régimes démocratiques : enjeux et solutions* de la Faculté EMCP.

Le 07/10, au Hall Sainte-Barbe à Louvain-la-neuve, conférence-débat *Médecine et IA génératives: Quand la technologie rencontre l'éthique*. Un panel d'experts transdisciplinaires y sera animé par Serge Quoidbach, rédacteur en chef adjoint de l'Echo.

Du 11 au 20/10, de 08.30 à 18.00, au Delta et à la Citadelle, se déroulera le *Festival International Nature de Namur*. Retrouvez-y l'UNamur sur son stand du 16 au 20/10 à la Citadelle et nos experts après chaque séance du Focus Environnement le 17/10.

Le 12/10, *l'Observatoire astronomique célébrera* l'empreinte durable qu'il a construite dans les yeux et les cœurs de son public en fêtant son *5e anniversaire*. Une occasion de rassembler la communauté qui s'est développée autour de ses projets passés, présents et futurs ! Au programme :

- 11h - 16h : visites sous la coupole de l'observatoire
- 12h - 18h : possibilité de visiter l'exposition *Stellar Scape* au Pavillon de la Citadelle*
- 18h30 : séance académique dans l'auditoire S01 de la Faculté des sciences suivie d'une réception

* Les personnes qui visitent la coupole de l'Observatoire entre 12.00 et 16.00 recevront un billet d'accès gratuit à cette exposition pour ce 12 octobre.

Le 22/11, fête en l'honneur de l'accession à l'*éméritat du professeur Yves Poumay*.